

PRÉFET DU NORD

Lille, le 3 février 2012

Communiqué de presse

INONDATIONS ET COULEE DE BOUE : SAINT-SAULVE RECONNUE EN ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

_ _ _

Par arrêté interministériel NOR : IOCE1202909A du 30 janvier 2012 **publié au Journal Officiel du 2 février 2012**,

- la commune de SAINT-SAULVE est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre d'inondation et coulée de boue du 23 août 2011.

Il est signalé aux personnes sinistrées <u>qu'elles disposent d'un délai de dix jours</u> à compter de la date de <u>publication de l'arrêté</u> pour se rapprocher de leurs compagnies d'assurances afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.